

Délibération du bureau prise par délégation

du 9 juillet 2018

n°1

page 1/2

**EXTRAIT:**

**GRAND  
CHÂTELLERAULT**

COMMUNAUTÉ  
D'AGGLOMÉRATION

Nombre de membres en exercice : 25

**PRESENTS ( 18 ) :** M.ABELIN, M.PEROCHON, M.SULLI, M.COLIN, Mme LAVRARD, M.TREMLAIS, Mme BARREAU, M.MEUNIER, M.PREHER, M.BONNET, M.CHAINE, M.DAGUISE, Mme MOREAU, M.JUGE, M.GAUTHIER, M.HENEAU, Mme PIAULET, M.MELQUIOND

**POUVOIRS ( 2 ) :**

Mme BOURAT donne pouvoir à M.ABELIN  
Mme AZIHARI donne pouvoir à Mme LAVRARD

**EXCUSES ( 5 ) :**

M.PICHON  
M.BEN EMBAREK  
M.BARBOT  
Mme DE COURREGES  
M.GUIMARD

Secrétaire de séance : Monsieur Jean-Claude BONNET

**RAPPORTEUR : Monsieur Jean-Pierre ABELIN**

**OBJET : Convention de partenariat tripartite et budget prévisionnel de la 6e Coupe d'Europe Espoirs de Montgolfières**

*Territoire historiquement identifié et reconnu pour l'accueil de compétitions de montgolfières, Grand Châtellerault va héberger la 6e Coupe d'Europe Espoirs de Montgolfières du 2 au 5 août 2018 sur l'aérodrome de Targé-Châtellerault, équipement communautaire. La commune de Châtellerault a déjà soutenu l'organisation de la 5e Coupe d'Europe Espoirs de Montgolfières à l'aérodrome qui s'est déroulée du 4 au 7 août 2016.*

*A cette occasion, Grand Châtellerault, avec le soutien de la commune de Châtellerault, va proposer plusieurs animations les 3 et 4 août prochains de 17h à 23h, en plus des décollages de montgolfières. La compétition sportive en tant que telle est complètement gérée par l'association « l'atelier de l'aérostation ». 8000 personnes sont attendues en deux jours pour participer aux animations proposées par la commune et l'agglomération et assister au décollage d'une quarantaine de ballons.*

*La présente délibération propose au bureau communautaire de valider la convention de partenariat tripartite répartissant les charges entre l'agglomération de Grand Châtellerault, la commune de Châtellerault et l'atelier de l'aérostation, ainsi que le budget prévisionnel.*

*L'agglomération de Grand Châtellerault participe à hauteur de 30 000 euros à l'événement, dont le détail des dépenses est présenté dans la convention en annexe.*

\* \* \* \* \*

**VU** la délibération n°2 du conseil communautaire du 22 avril 2014, déléguant une partie des attributions du conseil au bureau,

**VU** la délibération n° du conseil municipal du 28 juin 2018, validant la convention de partenariat tripartite entre l'agglomération de Grand Châtellerault, la commune de Châtellerault et l'association l'atelier de l'aérostation,

**VU** l'art 3.III.2 des statuts de Grand Châtellerault relatif au soutien aux acteurs sportifs,

**VU** l'art 3.III.3 des statuts de Grand Châtellerault relatif aux évènements et manifestations d'envergure se déroulant sur tout ou partie du territoire de la communauté

**CONSIDERANT** qu'il convient de soutenir une manifestation à rayonnement communautaire qui participe à l'attractivité du territoire,

**CONSIDERANT** que la manifestation se déroule sur l'aérodrome de Targé/Châtellerault, équipement communautaire,

Le bureau communautaire, ayant délibéré, décide :

- d'accueillir sur l'aérodrome de Grand Châtellerault la 6e Coupe d'Europe Espoirs de Montgolfières,
- de valider la convention tripartite répartissant les charges entre la commune de Châtellerault, l'agglomération de Grand Châtellerault et l'association « l'atelier de l'aérostation » et présentant notamment un budget prévisionnel détaillé,
- d'autoriser le Président ou son représentant à signer la-dite convention et tout document relatif à ce dossier,

**UNANIMITE**

Certifié exécutoire

Par le président de la communauté d'agglomération

Publié au siège de Grand Châtellerault le 11/07/18

Pour ampliation,

Pour le président et par délégation,

La responsable du service juridique

Nadège GROLLIER